

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le vingt-et-un mars à dix-huit HEURES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes DAMIEN Mélanie, COUGNAUD Caroline, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, GLEIZES Laure, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, ROLAND Pascal, BOYER Jean-Yves,

Absents : M. COUSINIER Denis, PASSEBOSC Jacky

Procurations : de M. PASSEBOSC Jacky à M. ORCAN Michel

Secrétaire : Mme. COUGNAUD Caroline

Quorum : 09 présents

### **1 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2024**

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024 au Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024**

Par délibération du 30 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

**TFB : 44,02 %**  
**TFNB : 69.02 %**  
**TH : 6.55 %**

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de porter à :

**TFB : 44.02 %**  
**TFNB : 69.02 %**  
**TH : 6.55 %**

### **3 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame Laetitia RIVAIRAN 1<sup>er</sup> adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique de la commune de l'exercice 2023.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique de la commune 2023.

### **4 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE L'EAU**

Madame Laetitia RIVAIRAN 1<sup>er</sup> adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique du budget de l'eau de l'exercice 2023.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget de l'eau 2023

### **5 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame Laetitia RIVAIRAN 1<sup>er</sup> adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique du budget de l'assainissement de l'exercice 2023.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget de l'assainissement 2023.

### **6 VOTE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population de Massaguel, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le document joint, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le document joint

| <b>Prénoms et NOMS</b> | <b>Signatures</b> |
|------------------------|-------------------|
| ORBILLOT Pascal        |                   |
| COUGNAUD Caroline      |                   |